



## COMMISSION « TERRITOIRES »

---

Réunion du 17 mai 2017

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR.....	2
LISTE DES PARTICIPANTS.....	3
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	4
AVIS ÉMIS EN COMMISSION.....	23
LISTE DES DOCUMENTS.....	24

---

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE  
LA COMMISSION TERRITOIRES

- 17 mai 2017 -

---

Président : Jean-Marie VANLERENBERGHE

Rapporteurs : Sylvie MARCHAND, Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)  
Michel DUÉE, Direction générale des collectivités locales (DGCL) – Ministère de l'Intérieur

Responsable de la commission : Catherine BELLER (01 41 17 52 67)

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

I.	INTRODUCTION.....	4
II.	POINT D'INFORMATION.....	4
III.	LES STATISTIQUES SUR L'OUTRE-MER.....	6
IV.	PROPOSITION D'AVIS.....	18
	CONCLUSION.....	22

## Liste des participants

ANXIONNAZ	Isabelle	Secrétariat général du Conseil national de l'information statistique (Cnis)
ARSAC	Denis	Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité
BELLER	Catherine	Secrétariat général du Conseil national de l'information statistique (Cnis)
BIENVENU	Jean-Marc	MGDIS
BRIÈRE	Luc	Insee – Diffusion et action régionale
CANCEL	Sébastien	Secrétariat général du Conseil national de l'information statistique (Cnis)
CHEVALIER	Pascal	Insee – Statistiques démographiques et sociales
DRUELLE	Sylvie	Insee – Ile-de-France
DUBOST	Claire-Lise	Ministère des affaires sociales et de la santé – Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
DURAN	Patrice	Ecole normale supérieure – Président du Cnis
EGHBAL-TÉHÉRANI	Sylvie	Insee – Mission coordination statistique
FRANK	Marie-Laurence	Université Paris 13
FRESSON-MARTINEZ	Catherine	Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt – Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires
GASNIER	Claudine	Insee – Département de la coordination statistique et internationale
GROMER	Mélanie	Fédération des particuliers employeurs
GUILLABERT	Anne	Préfecture de la Région Auvergne Rhône-Alpes
ISNARD	Michel	Insee – Secrétariat général
DE LAPASSE	Benoît	Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)
LECOUVEY	François	Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie (Ceren)
LENOIR	Eric	Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)
MARIE	Claude-Valentin	Institut national d'études démographiques (Ined)
MARQUIER	Rémy	Ministère des affaires sociales et de la santé – Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
MAUREL	Françoise	Secrétariat général du Conseil national de l'information statistique (Cnis)
MONDÉSIR	Helga	Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)
MONFRONT	Régine	Banque de France
NISSLÉ	Claudette-Vincent	Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche – Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
PERRAIN	Laurent	Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche – Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
ROBIN	Yves	Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique – Contrôle général économique et financier
TAGNANI	Stéphane	Secrétariat général du Conseil national de l'information statistique (Cnis)
TERRIER	Jean-Claude	Ministère des Outre-Mer
TRAN-LE-TAM	Mélanie	Ministère des Outre-Mer
VANLERENBERGHE	Jean-Marie	Sénat
VERNAUDON	Christian	Conseil économique, social et environnemental (Cese)
ZOLOTOUKHINE	Erik	Centre national de la recherche scientifique (CNRS) – Centre Maurice Halbwachs

*La séance est ouverte à 14 heures 30, sous la présidence de Jean-Marie VANLERENBERGHE.*

## **INTRODUCTION**

### **Jean-Marie VANLERENBERGHE**

Bonjour à toutes et à tous. Je vous remercie pour votre présence assez nombreuse sur un sujet très spécifique, puisqu'il concerne les statistiques pour l'Outre-mer. Nous avons le plaisir d'accueillir le nouveau président du Cnis au sein de notre assemblée. Je lui passe bien volontiers la parole pour qu'il nous dise un mot sur l'importance de nos travaux.

### **Patrice DURAN**

Je suis ravi d'être présent. En tant que nouveau président du Cnis, j'assiste à toutes les commissions afin d'appréhender leur travail et je suis impressionné par la qualité des travaux et la vie des commissions. Les questions liées à l'État, la décentralisation, la gestion territoriale ont toujours constitué une part importante de mes activités d'enseignement et de recherche tout comme elles ont été historiquement l'objet d'interventions plus opérationnelles au sein de structures diverses telles que le Commissariat Général du Plan, la Datar, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Équipement, le Ministère de l'Agriculture ou encore la Commission européenne. Je suis donc particulièrement intéressé par cette commission. Je vous souhaite de bons travaux et je serai un observateur très attentif.

### **Jean-Marie VANLERENBERGHE**

Il nous a souvent été fait reproche, dans le cadre des travaux effectués par cette commission Territoires, de ne pas proposer des informations de qualité sur l'Outre-mer. Nous avons jugé utile d'en parler aujourd'hui et d'examiner le rapport de l'Outre-mer avec la statistique. Nous ne pouvons rien faire sur le sujet si nous ne disposons pas de données. Avant de traiter cette question, Luc Brière nous présentera un point d'information sur les dépenses de l'État dans les régions et peut-être aussi en Outre-mer.

## **POINT D'INFORMATION**

### **Les dépenses de l'État dans les régions**

#### **Luc BRIÈRE, *Insee***

Effectivement, les statistiques des dépenses de l'État couvrent également les départements et collectivités d'outre-mer. Nous avons souhaité vous présenter un point d'information assez rapide sur la situation dans le domaine de la mesure des dépenses de l'État en région. J'effectuerai tout d'abord un rappel visant à montrer que ce sujet a été porté par le Cnis depuis de nombreuses années, puis je vous informerai des progrès récents, issus de plusieurs contacts avec la DGFIP (Direction générale des finances publiques), le service producteur en mesure de nous fournir des informations sur ce sujet très important.

Un rapport d'un groupe de travail du Cnis est paru en juin 2008 sur la mesure de la dépense de l'État à l'échelle territoriale. La DGFIP et l'Insee avaient participé à ces travaux et se sont réunis par la suite à plusieurs reprises avec le Cnis, entre 2010 et 2014. Ces réunions ont débouché à la transmission de données de dépenses de l'État en région sur le millésime 2013 pour la première fois en 2014. J'étais venu en juin 2014 devant cette commission vous proposer une première synthèse sur les dépenses de l'État ventilées par grandes missions au sens de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) et par titre budgétaire. Depuis ce jour, la DGFIP nous a également transmis les dépenses sur les millésimes 2014 et 2015, mais ces données n'avaient pas encore pu être transmises à nos directions régionales pour permettre une expertise plus approfondie.

Au début de l'année 2017, nous avons rencontré la DGFIP à plusieurs reprises, en mars et en avril. Nous avons pu transmettre les données sur le millésime 2015 aux directions régionales. Nous pourrions bientôt faire de même avec les données du millésime 2016. Par ailleurs, la DGFIP est venue présenter devant l'ensemble des directions régionales de l'Insee, lors d'une réunion à laquelle assistaient également les représentants des comptes des départements d'outre-mer, le mode d'élaboration de ces données.

Ces données servent à la DGFIP pour établir le rapport sur l'exécution des dépenses de l'État pour les préfets. L'objectif de cette réunion consistait à mieux comprendre le cadre dans lequel s'élaboraient ces informations à la fois en termes de portée et de limites. Quelques éléments concrets expliquent les limites à l'utilisation de ces données, surtout avec le passage à Chorus (outil de gestion financière, budgétaire et comptable) et la réforme territoriale qui a modifié le cadre.

Avant Chorus, les dépenses d'un département étaient assignées à un seul et même comptable public et chaque comptable départemental pouvait déterminer le montant des dépenses payées par l'ensemble des services prescripteurs du département. Avec le passage à Chorus et la mise en place de la réforme territoriale, les outils ont dû évoluer, dans la mesure où le marquage de l'information géographique des actes de dépenses dans l'application Chorus ne constitue pas un élément prioritaire pour les gestionnaires. De ce fait, ces axes géographiques sont insuffisamment renseignés.

Pour assurer ces restitutions géographiques, la DGFIP utilise des informations issues des centres de coûts ou des services comptables lorsqu'ils existent. Or avec la réforme territoriale, ces centres de coûts peuvent être régionaux, voire interrégionaux. L'exemple sur les données 2015 est assez parlant. La DGFIP est contrainte de faire appel à des imputations pour affecter un axe géographique lorsque celui-ci n'est pas présent. Sur l'année 2015, sur 91 000 lignes budgétaires correspondant à des dépenses pour un montant de 517 milliards d'euros, 35 % des lignes – qui représentaient 303 millions d'euros, soit 59 % du montant total – soulevaient des difficultés importantes en termes d'affectation à un axe géographique cohérent et robuste. La réforme territoriale a, en outre, accentué ces difficultés en regroupant certaines dépenses à des niveaux régionaux, voire interrégionaux.

Pour comprendre les dépenses régionales qui, d'une année sur l'autre, sont affectées à des lieux qui ne sont plus finement localisés, la DGFIP nous fournira désormais un tableau qui nous permettra de discerner les changements dans l'organisation interne concernant les centres de coûts. La DGFIP poursuivra également les travaux pour essayer d'impulser des recommandations visant à mieux renseigner les axes de localisation lors de l'exécution budgétaire. Lorsqu'un comptable public a une facture à exécuter, sa priorité consiste à exécuter la dépense avant de vérifier si l'axe de localisation est bien renseigné. Néanmoins, nos préoccupations en termes de statistiques publiques sont bien prises en compte.

Les dépenses de l'État pour l'année 2016 seront disponibles en juillet prochain et nous avons défini un cadre avec la DGFIP. Les directions régionales de l'Insee recevront deux années consécutives. Outre les données de l'année 2016 sur le périmètre des nouvelles régions, celles de l'année 2015 seront également calculées sur ce nouveau périmètre. Les DR (Directions régionales) Insee pourront ainsi s'approprier ces données et remonter d'éventuelles problématiques. Les échanges interviendront au niveau central entre l'Insee et la DGFIP.

La DGFIP a souligné que les DRFIP (Directions régionales des finances publiques) ne disposaient pas de toutes les informations et qu'elle seule était en mesure de procéder aux affectations des dépenses interrégionales, voire nationales, avec les règles d'imputation qu'elle a définies. Nous avons pour objectif de poursuivre nos échanges avec la DGFIP sur le deuxième semestre afin d'appréhender les problèmes soulevés par les données transmises et aboutir, en 2018, à un travail de valorisation qui combinerait ces informations avec d'autres indicateurs de contexte pour replacer le poids de la dépense publique.

Ce travail est encore devant nous, mais une nouvelle dynamique semble enclenchée avec l'intervention des échelons déconcentrés de l'Insee et la perspective de pouvoir valoriser ces informations en 2018.

## **L'Observatoire des finances et de la gestion publique locales**

### **Luc BRIÈRE**

Je dois excuser Michel Duée qui est souffrant et qui m'a demandé de présenter brièvement ce nouvel Observatoire des finances et de la gestion publique locales mis en place en mars dernier auprès du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP), à Bercy. Il est présidé par André Laignel. Son comité scientifique et technique s'est réuni fin mars ou début avril. Les dossiers dont va se saisir cet observatoire concernent à la fois la gestion publique locale en termes de mesure de la fonction publique territoriale et les finances locales afin de mieux comprendre les écarts entre les différentes estimations disponibles. Un premier axe va porter sur la mesure de l'investissement local. Des réunions vont être organisées prochainement et Michel Duée pourra vous en faire part lors d'une prochaine commission.

## LES STATISTIQUES SUR L'OUTRE-MER

### Outre-mer et statistiques

**Michel ISNARD, Insee**

Il m'a été demandé d'effectuer une rapide présentation des aspects légaux de la statistique outre-mer pour identifier les compétences en matière de statistiques. Certains territoires ne sont pas concernés par la statistique, notamment Terre Adélie, les îles Kerguelen ou Clipperton, compte tenu de la faiblesse des chiffres.

Trois articles de la Constitution citent l'Outre-mer. L'article 73 pose le principe que tout ce qui est applicable en métropole l'est également dans les territoires concernés par cet article, avec des adaptations possibles si les collectivités territoriales le demandent. Dans le cadre de l'article 74, des lois fixent le statut et les compétences de chaque collectivité et la statistique n'est pas séparée des autres sujets. La statistique peut relever de la compétence de l'État, des provinces, des territoires, etc. en fonction des dispositions de la loi organique. Enfin, le titre XIII de la Constitution concerne la Nouvelle-Calédonie qui dispose d'un statut *sui generis*, notamment en préparation du référendum d'autodétermination.

En termes de couverture, le titre XIII cible la Nouvelle-Calédonie exclusivement. L'article 74 couvre cinq territoires : la Polynésie française, Wallis et Futuna, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon. Chacun de ces territoires est une collectivité territoriale au titre de l'article 74. Dans l'article 73, la situation se révèle plus compliquée. Il existe des collectivités territoriales uniques, à savoir la Guyane et la Martinique, qui regroupent le département et la région, et les compétences associées. En Guadeloupe, il existe un département et une région avec des compétences différentes. Il existe également un département et une région à la Réunion. Chacun dispose de compétences séparées, et la Constitution interdit expressément la fusion des deux. Enfin, le département de Mayotte exerce à la fois les compétences de la région et du département. Ce phénomène de regroupement existe aussi en métropole. Ainsi, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la collectivité de Corse va se créer, regroupant les départements et la région de Corse. De la même manière, la Ville de Paris rassemblera la commune et le département de Paris.

Dans les collectivités relevant de l'article 73 de la Constitution, la loi de 1951 s'applique et l'Insee est responsable de la statistique publique au nom de sa fonction de coordination de la loi de 1951. Des obligations européennes s'appliquent aussi dans les régions ultrapériphériques. Saint-Martin représente une région ultrapériphérique de l'Europe et entre, à ce titre, dans le territoire européen. Saint-Barthélemy, en revanche, constitue un PTOM, c'est-à-dire un pays et territoire d'outre-mer associé à l'Union européenne pour lequel il existe des règles de fourniture de données différentes. L'Europe ne s'intéresse pas au statut des collectivités au titre de la Constitution. Enfin, les législations spécifiques peuvent être adaptées à la demande des collectivités territoriales, mais aucune requête n'a été formulée pour l'instant dans le domaine de la statistique.

L'article 74 nécessite de traiter chaque collectivité séparément.

En Polynésie française, la collectivité exerce une compétence générale. Tout ce qui n'est pas de la compétence de l'État relève de celle de la collectivité de Polynésie française. La compétence de l'État est réduite à certains domaines. Ainsi, le dénombrement de la population est de la compétence de l'État. Le recensement est donc réalisé par l'Insee. Il revient en revanche au gouvernement de Polynésie française d'établir un programme statistique, comme le fait le ministre chargé de l'Économie pour la métropole.

Sur Wallis-et-Futuna, au contraire, l'État exerce une compétence générale, la collectivité assumant une compétence dans certains domaines. La statistique relève de l'État et des services de l'administrateur supérieur représentant l'État, sauf pour le recensement qui est assuré par l'Insee.

A Saint-Martin, la compétence générale revient à l'État, dont dépend aussi la statistique. La direction régionale d'Antilles-Guyane de l'Insee réalise un certain nombre de statistiques. Il en est de même pour Saint-Barthélemy. Les deux collectivités sont compétentes pour les impôts et passent des conventions avec l'État pour éviter les doubles impositions.

Pour Saint-Pierre-et-Miquelon, l'État exerce là encore une compétence générale. Les statistiques sont produites par la préfecture, en coopération avec l'Insee. Le recensement est également réalisé par l'Insee.

En Nouvelle-Calédonie, la compétence générale est donnée aux provinces qui peuvent, en théorie, réaliser des statistiques locales. À ma connaissance, il n'existe toutefois pas d'instituts statistiques provinciaux. Les statistiques intéressant la Nouvelle-Calédonie sont produites par le territoire qui décide de son programme statistique. L'État exerce des compétences résiduelles, dont le recensement de la population. Comme en Polynésie française, il existe un institut statistique, l'ISEE (Institut de la statistique et des études économique), avec lequel l'Insee coopère.

La production de statistique est donc fortement dépendante du cadre juridique propre à chaque collectivité. L'Europe s'intéresse en revanche peu au statut des collectivités et demande que l'État fournisse des données, quel que soit l'article de la Constitution.

## **Rapport sur l'état des statistiques dans les DOM/COM : principaux enseignements sur les DOM**

**Sylvie EGHBAL-TÉHÉRANI, Insee**

Je vais vous présenter les principaux enseignements du rapport sur l'état des statistiques dans les DOM (départements d'outre-mer). J'utiliserai le terme DOM par simplicité de langage, mais il s'agit bien des collectivités au titre de l'article 73 de la Constitution.

Le rapport a été réalisé par l'Insee en 2016 et diffusé début 2017. Il est également disponible sur le site du Cnis dans les documents préparatoires à cette commission. Il livre un état des lieux de la production des statistiques dans les Outre-mer.

Malgré la persistance d'un sentiment d'insuffisance de statistiques dans les DOM, le constat est que **la production se révèle plutôt riche**. C'est le fruit de l'investissement du service statistique public depuis plusieurs années pour répondre aux obligations réglementaires européennes et aux besoins des acteurs et utilisateurs locaux et nationaux des données ultramarines.

Ainsi **les statistiques produites sur les régions métropolitaines le sont également sur chaque DOM dans la mesure du possible**. Pour cela :

- il faut tout d'abord que l'activité qui fait l'objet des statistiques soit pertinente sur le territoire. Pour le transport ferroviaire, par exemple, nous ne disposons pas d'informations sur tous les DOM ;
- il faut également que l'activité soit suffisamment importante et que le nombre d'entreprises concernées suffisamment élevé pour pouvoir diffuser de l'information en respectant le secret statistique. Ainsi, l'enquête sur la recherche-développement ne permet pas de diffusion au niveau des départements d'outre-mer ;
- enfin, et surtout, il faut que les sources administratives utilisées pour réaliser les statistiques présentent une qualité suffisante. Or nous nous heurtons à une difficulté en la matière. Le service statistique public s'appuie sur des sources administratives pour calculer des statistiques infranationales, mais ces sources sont de qualité inégale selon les territoires en Outre-mer. Les sources fiscales et sociales, mobilisées pour le calcul de pauvreté et de revenus, y présentent notamment des problèmes de couverture et de qualité des adresses.

Enfin, et surtout, il faut que les sources administratives utilisées pour réaliser les statistiques présentent une qualité suffisante. Or nous nous heurtons à une difficulté en la matière. Le service statistique public s'appuie sur des sources administratives pour réaliser des statistiques infranationales, mais ces sources sont de qualités très inégales selon les territoires, en particulier en Outre-mer. Les sources fiscales et sociales fortement utilisées pour le calcul de pauvreté et de revenus présentent notamment des problèmes de couverture et de qualité des adresses.

Mayotte se trouve dans une situation particulière du fait de son changement récent de statut. Le service statistique public a beaucoup investi et continue de le faire pour consolider les répertoires de base, car l'ensemble du dispositif administratif est encore en construction. Par exemple, jusqu'à cette année, l'état civil géré par l'Insee et alimenté par les bulletins transmis par les mairies n'était pas de qualité suffisante pour pouvoir réaliser le bilan démographique, du fait de problèmes dans l'enregistrement des décès.

À noter également que pour produire sur chaque DOM les mêmes statistiques que dans les régions métropolitaines, il est très souvent nécessaire d'adapter les protocoles nationaux du fait de spécificités locales. Ces spécificités peuvent être de nature juridique (les allocations familiales sont ainsi attribuées dès le premier enfant Outre-mer, par exemple) ; elles peuvent également être liées à l'économie locale (par exemple les exploitations agricoles dans les DOM sont, en majorité, au forfait, ce qui suppose un traitement particulier relativement lourd).

Pour illustrer ces propos, je vous cite quelques exemples.

Pour le recensement de la population qui est réalisé par enquête annuelle dans les quatre DOM historiques comme en métropole, l'Insee réalise en Outre-mer une enquête cartographique spécifique afin de repérer les logements à recenser, car les sources mobilisées habituellement en métropole ne permettent pas de bénéficier d'une cartographie de qualité suffisante. De la même manière, le taux de réponse par internet reste très sensiblement inférieur dans les DOM par rapport à la métropole, malgré un bon taux d'équipement. Pour Mayotte, la situation s'avère différente. Le département bénéficie encore cette année d'un recensement général quinquennal. À compter du prochain exercice de recensement, en revanche, il suivra le principe des enquêtes annuelles de recensement, conformément à la loi de février 2017 sur l'égalité réelle outre-mer.

On peut citer également les statistiques structurelles dans le champ de la production, les traitements spécifiques sont dus au fait que les liasses fiscales exigent des travaux sur les localisations de siège ou la couverture encore partielle des petites entreprises. Certaines diffusions par DOM s'avèrent impossibles, compte tenu du trop faible nombre de répondants ou d'une activité insuffisante. Sur Mayotte, l'Insee travaille à l'amélioration du répertoire Sirene (Système informatique pour le répertoire des entreprises et des établissements) en multipliant les contacts avec les centres de formalités des entreprises qui doivent l'alimenter pour les créations et cessations. Mais la qualité du répertoire reste insuffisante pour servir de base de sondage. Des enquêtes spécifiques ont donc été mises en place avec le soutien de la DGOM (Direction générale des Outre-mer). Ces enquêtes devraient produire des résultats intéressants, mais elles ont supposé la mise en œuvre d'un dispositif vraiment *ad hoc*.

Autre exemple, le service statistique ministériel de l'agriculture a souhaité produire des statistiques sur les comptabilités des exploitations dans les DOM. Or les résultats se révèlent très inégaux, car la structuration du réseau des centres comptables diffère d'un territoire à l'autre. En outre, de nombreuses exploitations sont au forfait. Ces statistiques, qui ont demandé un investissement très important, ne sont donc pas disponibles sur tous les territoires aujourd'hui.

Enfin, le dispositif Filosofi (Fichier localisé social et fiscal), qui constitue depuis trois ans la source de référence sur le suivi des revenus des ménages et de la pauvreté à un niveau infranational, est réalisé par appariement de sources fiscales et sociales. Or la qualité de ces sources reste insuffisante dans les DOM, malgré l'adaptation des programmes aux spécificités des allocations, pour permettre des publications en Guadeloupe, en Guyane et à Mayotte. Pour que les territoires ne soient pas dépourvus d'informations sur le sujet, nous avons recours à des enquêtes pour mesurer la dispersion des revenus.

**Les productions spécifiques sont également plus développées dans les DOM que dans les régions métropolitaines.** Un effort soutenu est consenti pour les enquêtes auprès des ménages, qui permet la publication de résultats par DOM dans de nombreux domaines ce qui n'a pas d'équivalent en métropole. Ces enquêtes permettent en particulier de pallier la moindre qualité des sources administratives.

On peut signaler également l'effort fait par l'Insee en termes de moyens : les deux directions régionales en Outre-mer regroupent 15 % des enquêteurs de l'Insee et 7 % des effectifs régionaux, des chiffres à mettre en regard des 3 % de la population. De surcroît, ces moyens ont été quasiment maintenus au cours des dernières années alors que, dans le même temps, les moyens des directions régionales de l'Insee ont nettement décliné.

Parmi les productions spécifiques qui n'ont pas d'équivalent dans les régions métropolitaines, des indices des prix sont calculés dans chaque DOM. Des comptes économiques sont également réalisés de façon plus complète et plus précise que dans les régions de métropole, sauf à Mayotte. Un partenariat avec l'Agence française de développement et l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) permet de réaliser des comptes rapides et de publier des tableaux économiques trimestriels, mais aussi de produire un certain nombre d'études en coopération sur des sujets qui intéressent spécifiquement les DOM. Une étude a par exemple été réalisée sur la nouvelle route du littoral à la Réunion. Tous les cinq ans est également

réalisée une comparaison spatiale des prix entre la France métropolitaine et chacun des DOM. Enfin, des enquêtes ponctuelles peuvent être conduites, sur les aéroports ou dans le domaine de la santé par exemple.

Par ailleurs, des extensions d'échantillons d'enquêtes permettent de diffuser des résultats sur chaque DOM. L'enquête Emploi est ainsi réalisée dans chacun des DOM. L'enquête Budget de famille permet d'obtenir des informations statistiques sur les revenus des ménages, les taux de pauvreté et les dépenses des ménages. L'enquête Logement a également été réalisée en 2014. Enfin, l'enquête Vie quotidienne et santé de la Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) a été collectée en 2014 sur un échantillon important dans chaque DOM sur le sujet de la dépendance.

L'accord-cadre conclu entre l'Insee et la DGOM depuis 2013 vient stabiliser le programme d'enquête dans les DOM et permet, chaque année, la collecte et la production de résultats représentatifs pour une enquête non pérenne sur une thématique définie conjointement par l'Insee et la DGOM, qui apporte également sa contribution financière pour l'extension des échantillons. Le programme complet figure dans le rapport. Je citerai l'enquête Cadre de vie et sécurité collectée en 2015 en Antilles-Guyane, l'enquête Budget de famille en cours de collecte, qui sera également réalisée à Mayotte, l'enquête SRCV (Statistiques sur les ressources et conditions de vie) conduite en 2018 dans les quatre DOM historiques pour obtenir une approche de la pauvreté en conditions de vie, et une enquête Santé qui aura lieu dans les cinq DOM en 2019.

Cet état des lieux n'est pas statique. Les investissements se poursuivent et des évolutions à court terme sont d'ores et déjà prévues. Les estimations trimestrielles d'emploi tous salariés vont être publiées en 2018 pour chaque DOM historique. L'enquête Loyers et charges couvrira les loyers du secteur privé comme les loyers du secteur social et sera étendue aux DOM historiques en 2018. Une amélioration de la couverture géographique de Filosofi est également attendue. L'Insee a par ailleurs mobilisé des moyens supplémentaires pour expertiser les fichiers fiscaux et en améliorer la qualité, en liaison avec la DGFIP. Il est également prévu une amélioration de la meilleure prise en compte des statistiques produites par la statistique publique au niveau des DOM dès lors que ceux-ci n'entrent pas totalement dans le dispositif national.

À plus long terme, l'enquête Emploi réalisée de manière annuelle aujourd'hui sur Mayotte devrait devenir une enquête en continu. Les statistiques sur l'emploi seront également étendues à Mayotte à partir de la déclaration sociale nominative (DSN) (actuellement, administrativement, Mayotte est traitée de façon spécifique pour la DSN qui a vocation à remplacer toutes les déclarations sociales, y compris les DADS (Déclaration annuelle de données sociales)). Des progrès sont envisagés dans les statistiques énergétiques et les statistiques de santé, toujours à Mayotte. Si ces statistiques se révèlent très complètes dans les autres DOM, nous rencontrons encore de nombreuses difficultés à Mayotte.

#### **Eric LENOIR, Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)**

Avez-vous embrassé l'ensemble des enquêtes, y compris celles menées par la Depp (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) et la Dares (Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques) ?

#### **Sylvie EGHBAL-TÉHÉRANI**

Le rapport porte sur l'ensemble du service statistique public. Il visait bien à couvrir toutes les statistiques disponibles produites au niveau des DOM, quel que soit le producteur et la thématique.

#### **Helga MONDÉSIR, Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)**

Je souhaiterais quelques informations sur les mailles de diffusion. Vous avez évoqué les enquêtes réalisées au titre de l'accord-cadre conclu avec la DGOM. Les données sont-elles diffusées à la maille de chaque DOM ? Pouvons-nous obtenir des données plus fines au niveau des communes par exemple ?

#### **Sylvie EGHBAL-TÉHÉRANI**

Nous nous appuyons sur des sources administratives pour obtenir des données infranationales, car ces sources présentent l'avantage d'être exhaustives et d'avoir une certaine régularité, et nous permettent d'effectuer des exploitations à un niveau fin. En procédant par enquête, le niveau de finesse des résultats

dépend de la taille des échantillons. Ceux-ci se révèlent déjà importants en Outre-mer. Ils nous permettent de produire des résultats à l'échelle du territoire. Il ne serait pas raisonnable de conduire ces enquêtes, compte tenu de la charge qu'elles représentent, pour viser des résultats au niveau communal. Cela supposerait d'utiliser un échantillon sensiblement plus grand qu'aujourd'hui, avec un coût d'enquête particulièrement élevé. Aujourd'hui, la plupart des enquêtes fournissent des résultats au niveau du département. Seul le recensement permet d'obtenir des résultats plus fins.

**Denis ARSAC, *ministère de la cohésion des territoires***

Dans la dernière livraison de Filocom (Fichier des logements à la commune) 2015, des données sur le logement dans les DOM sont produites à un niveau fin, jusqu'à la commune. J'ignore si elles sont très fiables, puisqu'elles sont basées sur des données cadastrales.

**Sylvie EGHBAL-TÉHÉRANI**

J'avais compris que Filocom, pour les mêmes raisons avancées concernant la qualité des sources fiscales, ne permettait pas de fournir des informations de qualité sur les DOM. Un travail spécifique a peut-être été réalisé très récemment sur le sujet. Dès lors que la source utilisée s'améliore en couverture ou en qualité, la donnée peut être utilisée. Cela suppose une expertise avant toute diffusion ou utilisation. Les services du SDES (Service de la donnée et des études statistiques) pourraient nous confirmer qu'une évolution sensible est intervenue.

**Denis ARSAC**

Ces données sont diffusées sur l'intranet du SDES.

**Christian VERNAUDON, *Conseil économique social et environnemental (Cese)***

Je représente la Polynésie française au sein du Conseil économique social et environnemental. L'intitulé de votre présentation faisait état d'un rapport sur l'état des statistiques dans les DOM/COM. Or vous n'avez évoqué que les DOM. Le rapport lui-même contient-il des informations sur les statistiques dans les COM ?

S'agissant des statistiques issues des territoires autonomes, en particulier la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie, où en êtes-vous des échanges pour essayer d'intégrer progressivement aux statistiques présentées par l'Insee des statistiques qui n'ont pas été produites par l'Institut, mais par l'ISEE en Nouvelle-Calédonie ou l'ISPF (Institut de la statistique de Polynésie française) de façon à ce que ces statistiques soient accessibles au public dans les bases de données ? Dans de très nombreux cas, ces deux instituts utilisent des procédures très proches des vôtres.

La loi Égalité réelle votée cette année fait état, au titre du suivi de la convergence, de la nécessité de produire pour les onze collectivités d'outre-mer non seulement le PIB (Produit intérieur brut) par habitant, le taux de chômage, les écarts de revenus par habitant et le seuil de pauvreté, mais aussi les dix nouveaux indicateurs de richesse issus de la loi Éva Sas. Existe-t-il aujourd'hui un état des lieux de ce que vous produisez sur ces dix indicateurs pour les différentes collectivités ? Quelles actions mettez-vous en œuvre pour respecter la loi, sachant que ces indicateurs ne sont pas, pour la plupart, calculés aujourd'hui pour les DOM et encore moins pour les COM ?

**Sylvie EGHBAL-TÉHÉRANI**

Mon intervention était effectivement centrée sur les enseignements pour les DOM, mais le rapport couvre bien les DOM et les COM dans la mesure du possible. Nous avons tenté de réaliser le recensement le plus exhaustif possible, mais nous ne sommes pas certains d'avoir collecté toute la production réalisée au niveau des COM. Concernant les dix indicateurs de richesse, un recensement a été réalisé pour les DOM et les COM. Il est présenté en page 33 du rapport et montre que l'existant est encore parcellaire selon les territoires. Je ne suis pas compétente, en revanche, sur les aspects de diffusion.

**Mélanie TRAN LE TAM, *Direction générale des outre-mer (DGOM)***

Les données de l'ISEE et de l'ISPF sont diffusées sur leur site lorsqu'elles existent. Je les utilise et les données produites sont bien plus nombreuses qu'on le pense.

## **Yves ROBIN, Contrôle général économique et financier**

Est-il envisagé d'adapter les regroupements et les classes statistiques utilisés pour la définition des résultats ? Pour les statistiques d'entreprise, nous distinguons traditionnellement les très petites, les petites, les moyennes entreprises, les ETI (Entreprises de taille intermédiaire), les très grandes entreprises. Or à ma connaissance les très grandes entreprises n'existent pas dans les DOM. Nous nous intéressons plutôt à de petites entreprises qui peuvent présenter des différences de taille significatives. Pour comprendre le tissu productif d'un département d'outre-mer, il faut probablement adapter les classifications. Je pense qu'il en est de même en termes de revenus ou pour bien d'autres phénomènes. Existe-t-il des adaptations de ce type ? De telles évolutions sont-elles envisagées ?

## **Sylvie EGHBAL-TÉHÉRANI**

À ma connaissance, il n'existe pas de typologie spécifique dans la production des données lorsque nous mettons à disposition les indicateurs. En revanche, les commentaires ou les zooms peuvent être différents au niveau des études pour tenir compte de l'économie locale. Je ne pense pas que cela ait donné lieu à une nomenclature validée et partagée.

## **Luc BRIÈRE**

Pour information, la source statistique de base pour la mesure du tissu productif local en termes d'établissements et d'entreprises, à savoir CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif), est disponible sur les quatre DOM historiques. Je n'ai pas connaissance des travaux menés par les directions régionales Antilles-Guyane et Mayotte, mais je pense que celles-ci sont en mesure d'effectuer des analyses à façon pour prendre en compte ces spécificités en termes de taille d'entreprises. Nous pouvons investiguer plus avant cette question, mais cela me paraît possible.

## **Les outils de connaissance des territoires ultramarins**

### **Mélanie TRAN LE TAM**

Il existe cinq départements et régions d'outre-mer (DROM) qui relèvent de l'article 73 de la Constitution. Les collectivités d'outre-mer sont, quant à elles, régies par l'article 74. La Nouvelle-Calédonie dispose d'un statut spécifique. Enfin, les territoires australs et antarctiques français (TAAF) et Clipperton suivent quant à eux un régime particulier.

Ces îles sont très éloignées de la métropole. De 4 600 kilomètres pour Saint-Pierre-et-Miquelon à 7 000 kilomètres pour la Guadeloupe ou la Martinique et jusqu'à 16 700, voire 19 500 kilomètres pour la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Wallis et Futuna. Ces îles se trouvent généralement dans les zones tropicales et soumises aux cyclones, tant dans l'hémisphère nord (Guadeloupe, Martinique, Guyane) que dans l'hémisphère sud (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna), avec des risques climatiques. La plupart des îles comportent des volcans, avec des risques sismiques et volcaniques. Ces volcans impliquent une forte altitude et des pentes qui ne permettent pas de construire des logements. Dès lors, l'urbanisation dans ces îles se révèle très différente de celles que nous pouvons rencontrer par exemple sur l'île de Ré ou l'île d'Oléron.

Mayotte, avec 376 kilomètres carrés, représente l'équivalent de la commune de Paris et du Val-de-Marne et compte 235 000 habitants sur un territoire avec des pentes. La densité calculée de 566 habitants au kilomètre carré ne correspond donc pas à la densité réelle, car les populations se concentrent sur un plus petit territoire. Il est encore plus difficile de produire des statistiques sur Saint-Martin et Saint-Barthélemy qui se révèlent plus petites que les plus petites communes de France, et la diffusion de données sur ces territoires me paraît soulever un problème de légalité. La Guadeloupe est quatre fois plus grande que Mayotte. Le territoire de la Polynésie française s'étend sur l'équivalent de l'Europe, ce qui renchérit le coût pour le recensement de la population. Un quart du territoire de la Réunion est couvert par la surface du volcan et trois cirques. De la même manière, la Guyane est couverte en grande partie par la forêt amazonienne.

J'ai essayé de chercher la disponibilité de toutes les données sur ces territoires. Le taux brut de mortalité en France métropolitaine s'établit de 9 pour 1 000. On meurt beaucoup moins dans les îles. Sur Mayotte, le chiffre est faussé par un déficit de déclaration des décès. La variation moyenne annuelle de la population est déficitaire pour la Guadeloupe et la Martinique. Le recensement de la population relève de la loi de 2002

sur la démocratie de proximité. L'article 156 de cette loi prévoit un recensement annuel de la population pour Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Mayotte figurait dans l'article 157 avant de devenir un département. C'est la raison pour laquelle un recensement quinquennal y était réalisé.

Pour les taux de mortalité infantile et les espérances de vie, qui apparaissent parmi les dix indicateurs de richesse, il manque des chiffres sur Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Wallis et Futuna. Nous disposons en outre de données qui ne portent pas sur les mêmes années, ce qui complique les comparaisons et fait apparaître un retard dans la disponibilité de certaines données. En termes d'espérance de vie, on vit beaucoup plus vieux en Martinique qu'en métropole. En revanche, la pyramide des âges fait apparaître des situations très différentes dans ces territoires par rapport à la métropole. La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française affichent une pyramide relativement proche de celle de la métropole. Toutes les autres îles connaissent un déficit de jeunes adultes qui émigrent pour leurs études en métropole et ne reviennent pas sur leur île natale faute de pouvoir y trouver un emploi. Ces creux sont de plus en plus marqués en Guyane et à Mayotte malgré l'évasement de la pyramide pour la population des jeunes, avec un taux de fécondité supérieur à celui de la métropole. Il me paraît important de comprendre cette pyramide des âges pour élaborer des politiques publiques en matière d'éducation, de formation, d'emploi ou de santé. Concernant l'indice de vieillesse, seule la Martinique est plus vieille que la France métropolitaine. Les autres territoires sont bien plus jeunes. S'agissant de la part des femmes de plus de 65 ans, les DOM et COM se trouvent pratiquement dans la même situation que la métropole. Les femmes représentent les deux tiers de la population dans les tranches d'âge les plus élevées. Le PIB métropolitain moyen correspond au PIB de la région Rhône-Alpes, qui constitue le deuxième PIB de France. Les DOM affichent un PIB nettement inférieur à celui des régions métropolitaines. À l'échelle des départements, cependant, le PIB de Martinique et Guadeloupe se compare à certains départements de métropole.

Pour travailler, je dispose de sources et de structures très hétérogènes. À chaque fois que je consulte des données, je dois les retravailler. Les structures des DOM sont relativement conformes à celles de la métropole. Les structures proposées par l'ISEE et l'ISPF, en revanche, s'avèrent très différentes et exigent des retraitements pour obtenir une base comparable. J'ai également tenu à vous rappeler le travail réalisé par l'AFD (Agence française de développement) sur la diffusion de l'IDH (Indice de développement humain) en 2010. L'IDH de la Réunion est légèrement inférieur à celui de l'île Maurice ou des Seychelles. Mayotte affiche un IDH bien supérieur à celui de Madagascar, des Comores ou du Kenya.

### **Christian VERNAUDON**

C'est une façon de présenter les choses.

### **Mélanie TRAN LE TAM**

Il faut présenter les chiffres dans l'environnement régional, car ils expliquent les raisons pour lesquelles ces îles attirent l'immigration.

### **Christian VERNAUDON**

Je recommande la lecture de cette excellente étude de l'AFD qui avait essayé d'établir le classement de l'IDH de chacun des DOM/COM. La France est située au 20<sup>ème</sup> rang mondial, la Guadeloupe et la Martinique au 40<sup>ème</sup> rang mondial, la Nouvelle-Calédonie, la Réunion, Wallis et Futuna au 50<sup>ème</sup>, soit l'équivalent de la Roumanie, la Guyane, la Polynésie française au 75<sup>ème</sup> et Mayotte au 107<sup>ème</sup> rang mondial, au même niveau que le Suriname. La Guyane, la Polynésie française et Mayotte ne sont pas classées parmi les pays bien développés. Cet indice de développement humain est intéressant, car il intègre le PIB, mais aussi des indicateurs en termes de santé et d'éducation. Par ailleurs, si l'espérance de vie en Guadeloupe et en Martinique est équivalente à celle de la France métropolitaine, tant pour les hommes que pour les femmes, elle est inférieure de six ans à la moyenne nationale en Polynésie française, à Wallis et Futuna et en Guyane. À nos yeux, un tel écart d'espérance de vie est considérable.

### **Mélanie TRAN LE TAM**

Nous allons aussi à la recherche de données socio-démographiques sur les sites des différents producteurs et nous devons procéder à une analyse nuancée par rapport au contenu de ces données. Pour la jeunesse, nous avons collecté des données sur l'éducation, l'accès à la culture, l'accès au sport, l'accès à l'emploi. Pour le logement, je m'appuie sur les données du recensement de la population lorsqu'elles sont disponibles. J'utilise également les données de l'IEDOM. C'est un combat quotidien que de trouver des

données à travers les différents sites. Les données de l'Éducation nationale sont aussi bien fournies dans les quatre DOM historiques, qu'il s'agisse des résultats aux différents diplômes, du suivi des niveaux d'éducation, qu'en France métropolitaine. Pour la santé, la Drees réalise un très important travail de diffusion, malgré un site particulièrement difficile d'accès. Pour l'environnement et le développement durable, en revanche, le site du SDES ne fournit presque aucune donnée sur les DOM, et encore moins sur Mayotte. Il reste donc des progrès à réaliser. Une réunion a eu lieu très récemment sur les référentiels géographiques de l'IGN (Institut national de l'information géographique et forestière) et j'espère que nous pourrions avancer sur le contenu des données. L'agriculture consent aussi de nombreux efforts.

Nous établissons des fiches territoriales sur des indicateurs disponibles par territoire. Ces fiches sont également accessibles sur le site de l'Observatoire de l'Outre-mer. Ce site comprend aussi les données de l'Observatoire des prix, des marges et des revenus, initié à la suite de la loi Lurel en 2012. Ce site est un peu resté en suspens, car je souhaitais le faire évoluer ergonomiquement et techniquement, mais il comporte un très grand nombre d'informations. Le site [documentation.outre-mer.gouv.fr](http://documentation.outre-mer.gouv.fr) est géré par le pôle documentation. Ce pôle peut réaliser des recherches à la demande sur la documentation, les revues, la presse, les ouvrages. Ce site répertorie plus de 15 000 notices. Certains documents ne sont pas diffusés en ligne, mais ils peuvent vous être transmis sur demande.

Depuis quatre ans, je porte le projet d'un système d'information géo-décisionnel. Le pilotage des politiques publiques nécessite de disposer d'une vision globale des territoires à partir d'informations partagées, fiables et actualisées. Or les données sont issues de sources multiples, aux formats différents et à la qualité disparate. Le travail de collecte et de stockage reste manuel. Le système d'information a pour objectif de mutualiser ces données pour l'ensemble des services et sur internet. Il s'agit d'un énorme projet informatique qui exige une technologie assez moderne, avec une intégration des données de manière automatique, suivant les mêmes structures et la même nomenclature, pour pouvoir en assurer l'interopérabilité et la qualité en termes de mode de production. Pour ce faire, il faudrait disposer de données nationales, publiques et surtout gratuites. Des données nationales sont normalisées. Publiques, elles ont été consolidées.

Ce système géo-décisionnel permettrait par exemple de réaliser une carte de la mobilité entre le lieu de résidence et le lieu de travail sur la Martinique. Pour l'instant, il manque des données sur le réseau routier pour comprendre les déplacements entre les communes ou les différences de densité d'une commune à l'autre. Un système interactif permettrait de mieux comprendre la situation géographique et de bâtir des politiques publiques.

Nous avons conclu de nombreuses conventions avec l'Insee sur des extensions d'enquêtes. Ces extensions représentent un budget de 300 000 euros par an pour la DGOM. Pour terminer, j'ai repris le rapport du CGET sur les indicateurs de richesse, avec la disponibilité des données pour les DOM. Il faudrait que toutes les données puissent être définies de manière homogène et interopérable pour faciliter leur utilisation.

## **Présentation du rapport Emploi et Territoires concernant les DOM – Mise en place d'un observatoire de la convergence outre-mer**

### **Eric LENOIR**

M. Victorin Lurel, dans le rapport remis au Premier ministre en mars 2016 sur l'égalité réelle outre-mer, qui a largement contribué à la préparation du projet de loi éponyme promulgué le 28 février dernier, recommandait la création au sein du CGET d'un observatoire de la convergence outre-mer dans l'objectif de collecter, agréger, analyser, mettre à jour et diffuser les données et statistiques nécessaires à la tenue des indicateurs pour apprécier la convergence de chaque territoire ultra-marin vers l'égalité réelle. Cette recommandation s'inscrivait en lien avec la mise en œuvre des dispositifs de convergence fixant une stratégie de réduction (à dix-vingt ans) des écarts de niveau de développement entre les DOM-COM et le territoire hexagonal dans de nombreux domaines (dispositions visées par les articles 7, 8 et 9 de la loi).

Il s'avère que cette recommandation n'a pas, à ce jour, été retenue. La loi ne l'a pas reprise en tant que telle et, pour l'heure, il n'est pas envisagé de créer un observatoire spécifique. Nous réfléchissons cependant de concert avec la DGOM, dans le cadre du lancement de la démarche préparatoire aux plans et contrats de convergence, qui doivent être établis d'ici fin juin 2018, à la façon d'outiller les acteurs pour l'élaboration d'un diagnostic territorial et dans la mise en œuvre du dispositif de suivi de la convergence, visé par l'article 12 de la loi, avec notamment les nouveaux indicateurs de richesse présentés précédemment, y compris les indicateurs issus de la loi Éva Sas du 13 avril 2015.

Le CGET, avec l'Observatoire des territoires qui existe de longue date, a vocation à jouer un rôle dans cette démarche. De par ses missions et ses outils cartographiques, il est en mesure de territorialiser une série de données, de les croiser et les mettre en perspective tant spatiale que temporelle. Nous jouerons donc un rôle dans la mise en œuvre de ces dispositions, même s'il n'existe pas d'observatoire spécifique. Nous travaillons aussi à l'articulation de ces plans et contrats de convergence avec les procédures contractuelles existantes, notamment les contrats de plan État région pour les cinq départements d'outre-mer.

### **Benoît de LAPASSE, Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)**

Je suis responsable de l'Observatoire des territoires. Cet observatoire est porté par le CGET depuis sa création en 2004. Son champ d'études couvre la métropole et les DOM. Il a pour but d'analyser et de recueillir de l'information sur les inégalités, les disparités, les différentes dynamiques des territoires. Il remet un rapport annuel. En 2016, ce rapport portait sur l'emploi et les territoires. Il a été élaboré avec de nombreux partenaires, notamment la DGOM pour les sujets concernant l'Outre-mer.

Dans une première partie, ce rapport présente une analyse macroscopique des grandes disparités territoriales en matière d'emploi, de chômage, de développement économique ou de spécialisation des territoires. Dans une seconde partie, il analyse les marchés locaux du travail et la disjonction entre la demande et l'offre de travail, avec une analyse sur les liens entre domicile-travail. Enfin, la troisième partie couvre les spécificités des départements d'outre-mer vis-à-vis de l'emploi.

L'évolution de l'emploi dans les territoires entre 2007 et 2012 a surtout concerné le littoral et la région Rhône-Alpes. Les DOM présentent des évolutions très contrastées. Nous nous sommes heurtés à une difficulté dans l'établissement de ce rapport, liée à l'absence de données pour les années passées. Une partie de notre analyse portait sur les grandes tendances de 1975 à nos jours en matière d'emploi ou pour la spécialisation des territoires. Or l'état des statistiques dans les années 1970 présentait quelques lacunes. Nous sommes également confrontés à des différences de maille dans les DOM. En métropole, le nombre de communes permet d'obtenir des représentations plus lissées. Le faible nombre de communes dans les DOM nous interdit en revanche d'utiliser cette technique de représentation, alors que l'analyse par commune se révèle peu intéressante dans certains DOM, notamment en Guyane.

Les disparités spatiales du chômage se révèlent très marquées. Le nord et le sud de la France affichent un chômage très important alors que le sud du Massif central ou une partie de la Bretagne présentent un taux de chômage faible. Dans les DOM, le taux de chômage s'avère plus important que partout en métropole. Seule la zone d'Agde-Pézenas présente un taux équivalent à celui des DOM, de l'ordre de 18 %. Ce niveau résulte de contraintes structurelles, notamment l'éloignement géographique, une faible superficie, une insertion régionale limitée, une faible diversification économique ou un manque de structuration des filières existantes. Le taux de chômage est particulièrement important chez les jeunes. Ainsi, près des deux tiers des jeunes sont au chômage à Mayotte contre 28,5 % en métropole.

Les marchés de l'emploi outre-mer sont restreints. En métropole, nous comptons 16 demandeurs d'emploi pour une offre. Dans les DOM, nous relevons plutôt 50-55 demandes, voire 80 demandes pour une offre en Guadeloupe. Il existe aussi une inadéquation forte entre l'offre et la demande d'emploi. Malgré le nombre très élevé de demandeurs d'emploi, les employeurs locaux éprouvent des difficultés à recruter, car la faiblesse du niveau de qualification est plus importante qu'en métropole. 23 % des personnes ne possèdent pas de diplômes en France métropolitaine, contre 44 % en Guyane ou 34 % en Martinique. Le taux d'illettrisme est également quatre fois plus élevé dans les DOM qu'en métropole. La démographie explique une partie de ce phénomène. Les courbes de répartition de la population font apparaître un creux pour les 20-40 ans, surtout pour la Guadeloupe et la Martinique. Le phénomène commence aussi à se faire jour à Mayotte et en Guyane. Ces évolutions expliquent le vieillissement de la population. Néanmoins, nous avons noté des créations d'entreprises plus pérennes dans les DOM. Le taux de création d'entreprises est à peine plus faible qu'en métropole, mais le taux de survie des entreprises se révèle plus élevé, notamment en Guyane et en Guadeloupe.

Le rapport de l'Observatoire est disponible en version PDF et en version interactive sur notre site internet, avec toutes les autres productions de l'Observatoire, des fiches d'analyse sur des thèmes spécifiques (logement, inégalités environnementales, démographiques, etc.), 500 indicateurs que l'on peut cartographier pour la France entière et les DOM, des portraits de territoires et un outil de cartographie interactif pour réaliser simplement vos propres cartes.

## **Mobilisation des sources**

### **Luc BRIÈRE**

Je vous présenterai tout d'abord un panorama non exhaustif des principales sources disponibles sur le site de l'Insee, puis, dans un deuxième temps, je reviendrai sur le cas particulier des sources fiscales et sociales. Vous pouvez constater que l'offre est tout de même assez large pour les DOM. S'agissant des COM, les sites de l'ISEE et de l'ISPF fournissent des données. L'IEDOM présente également un certain nombre d'informations sur les sujets économiques.

Sur le recensement, les résultats sont accessibles pour la métropole et les DOM, y compris Mayotte et les COM placées sous le statut des articles 156 et 157 sur le site de l'Insee.

Pour des informations plus synthétiques, vous trouvez des panoramas ou des fiches synthétiques sur les cinq DOM en matière de démographie, d'emploi, de secteur d'activité. En avril 2015, l'Insee a publié un *Insee Référence* intitulé « La France et ses territoires », qui présentait une fiche spécifique sur chacun des cinq DOM, avec des informations économiques, sociales et démographiques. Ces panoramas contiennent également des représentations cartographiques.

À un rythme infra-annuel, nous publions des tableaux de bord de conjoncture sur des données d'emploi et de marché du travail, en termes de constructions neuves, de tourisme et d'indice de prix à la consommation, qui permettent de comparer les informations. Les PIB et la valeur ajoutée sont présentés dans un cadre homogène, même si les comptes des DOM sont réalisés selon des modalités différentes de celles des régions métropolitaines, puisque ce sont des comptes complets réalisés à partir de sources directes et non sous forme de régionalisation et ventilation spécifique. Plus récemment, nous avons publié des taux de chômage localisés, ventilés par sexe et par âge.

Des informations sont également disponibles sur les effectifs de la fonction publique grâce au dispositif SIASP (Système d'information sur les agents du service public), sur la population par catégorie sociale et CSP (Catégories socio-professionnelles) sur les taux d'activité selon le sexe et l'âge et sur les salaires annuels nets en équivalent temps plein par sexe et catégorie socioprofessionnelle à partir des DADS. Nous utilisons la source CLAP pour obtenir des informations sur les salariés selon la taille d'établissement. Il existe aussi des informations venant de sources extérieures, notamment le RPLS (Répertoire du parc locatif des bailleurs sociaux) ou les données du ministère de l'Enseignement supérieur, comme les effectifs d'élèves et d'étudiants par niveau.

Nous travaillons actuellement pour l'utilisation d'un format libre qui permettrait de faciliter l'interopérabilité entre les données. Des informations sont également publiées sur les indicateurs régionaux et départementaux de développement durable, mais toutes les données ne sont pas encore disponibles pour chaque DOM. Vous trouvez notamment le taux de valorisation des matières organiques, la part des surfaces artificialisées, la part de l'agriculture biologique, etc.

### **Mélanie TRAN LE TAM**

Il manque de très nombreuses données sur les DOM.

### **Luc BRIÈRE**

Il s'agit tout de même d'une première base.

Enfin, Filosofi est venu remplacer les dispositifs RFL (revenus fiscaux localisés) et RDL (revenus disponibles localisés). Publié pour la première fois en 2015 sur le millésime 2012, ce fichier localisé social et fiscal a pour objectif de mesurer le revenu disponible à tous les échelons géographiques. Par manque d'exhaustivité des sources fiscales en Guyane, Guadeloupe et Mayotte, Filosofi ne couvre que la Martinique et la Réunion pour l'instant, comme les dispositifs précédents. Les premiers résultats sur ces deux DOM ont été diffusés en fin d'année dernière au niveau communal et supra-communal. Dans les prochaines semaines, nous diffuserons ces données au niveau infra-communal (quartiers politique de la ville et iris). Ces données sont en cours de validation par les directions régionales concernées.

Pour le millésime 2014, un travail spécifique a été mené pour prendre en compte les barèmes de prestations sociales qui s'appliquent dès le premier enfant dans les DOM pour une diffusion du revenu disponible à

l'échelon communal en Martinique et à la Réunion à l'automne 2017. Des travaux doivent encore être menés pour étendre le champ de diffusion à l'ensemble des DOM, avec des expertises complémentaires. Les difficultés résultent du fichier de l'impôt sur le revenu qui n'est pas complet, car les ménages à faible revenu n'effectuent pas de déclaration. En outre, la couverture des fichiers de la taxe d'habitation est sensiblement moins grande en Guyane et en Guadeloupe qu'en Martinique et à la Réunion. Il manquerait 19 % des ménages en Guadeloupe et 25 % en Guyane. Des progrès semblent moins difficile à atteindre en Guadeloupe. Des travaux seront donc menés pour essayer de documenter au mieux les fragilités qui pourraient être repérées à ce niveau.

### **Débat et échanges avec la salle**

#### **Rémy MARQUIER, Drees**

Je m'interroge sur l'harmonisation entre les producteurs de données. L'Agence régionale de santé et la Direction générale de la cohésion sociale en Guadeloupe nous ont demandé d'intégrer dans nos indicateurs les données de Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Jusqu'à présent, nous raisonnions uniquement sur la Guadeloupe, mais j'ai l'impression que ce n'est pas toujours le cas. Existe-t-il une règle spécifique ? Quelle est la pratique des autres services en la matière ?

#### **Jean-Marie VANLERENBERGHE**

Quelles sont les raisons de cette différence entre la Guadeloupe et la Martinique, sur les fichiers de la taxe d'habitation en particulier ? Il s'agit pourtant de deux départements. J'imagine que ce n'est pas un constat récent.

#### **Michel ISNARD**

Ce dernier chiffre montre la dépendance forte de la statistique vis-à-vis des fichiers administratifs. Le processus basé sur les fichiers administratifs fonctionne parfaitement en métropole. A titre de citoyen, je trouve très étonnant le chiffre de 25 %. Cela signifie que nous ne pouvons pas produire de statistiques sur le sujet. Nous pourrions mettre en place à un coût non négligeable, voire très élevé, des enquêtes pour compenser ces lacunes. Le développement des statistiques à partir de fichiers administratifs comme en métropole pose de sérieuses difficultés sur certains territoires d'outre-mer.

#### **Luc BRIÈRE**

Quels sont les indicateurs concernés par la demande effectuée à la Drees ?

#### **Rémy MARQUIER**

Il s'agit d'indicateurs sanitaires et médico-sociaux, le taux d'équipement en places d'EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) par exemple. Oublier Saint-Martin et Saint-Barthélemy est catastrophique pour les indicateurs de la Guadeloupe. Je suppose qu'il s'agit d'une dimension plutôt politique, mais je ne suis pas certain qu'il existe une définition partagée par tous les acteurs dans ce domaine.

#### **Françoise MAUREL**

Je ne suis pas sûre que le service statistique public ait développé des pratiques totalement partagées en matière de diffusion et de calcul d'indicateurs concernant les DOM. Je prends note de votre question et je la transmettrai à l'Insee.

#### **Denis ARSAC**

La taxe d'habitation repose sur les fichiers fiscaux fonciers. Il faudrait peut-être demander une expertise au CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) qui travaille sur ces fichiers. Je suppose qu'une étude a été menée sur les fichiers fiscaux fonciers des DOM. Cela pourrait constituer l'une des explications.

## **Luc BRIÈRE**

La situation devait être comparable au départ pour la Martinique et la Guadeloupe, mais la DRFIP, en lien avec la Préfecture, a dû mener des travaux spécifiques de sensibilisation auprès des communes en Martinique et ce travail n'a pas été réalisé de la même manière en Guadeloupe. Des actions pourraient sans doute être menées en ce sens.

## **Jean-Marie VANLERENBERGHE**

Je pense que la démarche pourrait être menée assez rapidement si le gouvernement supprime la taxe d'habitation, comme il l'avait prévu.

## **Mélanie TRAN LE TAM**

Sans taxe d'habitation, le recensement devient impossible, puisque le sondage repose sur les personnes taxées.

## **Michel ISNARD**

Dans les DOM, nous menons une enquête cartographique spécifique aujourd'hui, dans l'attente de disposer de bons fichiers de taxe d'habitation.

## **Yves ROBIN**

Les documents présentés aujourd'hui seront-ils accessibles sur le site du Cnis ?

## **Françoise MAUREL**

Oui.

## **Yves ROBIN**

Vous avez évoqué des statistiques produites à partir de répertoires et d'un certain nombre d'outils. Lorsque je me suis intéressé à la production de statistiques pour les DOM, l'exploitation des photographies aériennes et le repérage de certains éléments apparaissaient prometteurs. Nous ne disposions pas, à l'époque, des moyens techniques suffisants pour exploiter ces données. Je pense que nous avons progressé dans ce domaine depuis une vingtaine d'années. Aujourd'hui, sommes-nous capables de produire, au moins dans certains domaines, des données cartographiées sur les départements d'outre-mer ? Cette production me paraît d'autant plus importante qu'il nous a été rappelé le relief important dans au moins trois des départements d'outre-mer historiques et que l'activité économique varie selon la géographie.

## **Mélanie TRAN LE TAM**

Les données de l'IGN sont disponibles gratuitement pour toutes les administrations, comme les données de l'Insee, depuis les lois Valter et Lemaire. Ces données sont produites selon une programmation dans ces départements comme sur l'ensemble du territoire métropolitain. Il reste effectivement des éléments à améliorer. La base d'adresses nationale qui va être produite à partir de l'enquête cartographique de recensement de la population à Mayotte apportera déjà des améliorations. Le dispositif est posé. Vous pouvez consulter le site du Géo-portail et télécharger ces données si vous disposez d'une convention. Tous les ministères ont signé un protocole d'échange de données avec l'IGN.

Nous avons discuté récemment du concept national, car l'IGN doit assurer une couverture du territoire national. Dans les DOM et COM, les services se révèlent très compétents. Il existe notamment l'équivalent d'un administrateur Insee en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française pour assurer la réalisation des référentiels géographiques nécessaires. Vous retrouverez également toutes ces informations sur leurs sites locaux.

## **Helga MONDÉSIR**

Il existe les mêmes sources de données pour la métropole et l'Outre-mer, mais il reste des problèmes de qualité de données. Ces problèmes ne sont pas nécessairement liés aux investissements réalisés, mais ils

peuvent découler aussi d'autres problématiques, notamment géographiques ou climatiques. L'interprétation des données pour la production de statistiques pose problème. Il existe aussi des spécificités locales qui expliquent la moindre qualité des adresses dans les Outre-mer par rapport à la métropole.

### **Sylvie EGHBAL-TÉHÉRANI**

La qualité des adresses, en particulier à Mayotte, en Guyane et dans les autres DOM, fait partie des obstacles que nous rencontrons pour traiter les informations de façon localisée. Un travail est engagé avec l'IGN, mais le matériau pose problème dans les DOM, faute de normalisation de l'adressage dans les bases dont nous disposons.

### **Claire-Lise DUBOST, Drees**

Je travaille sur les bases de données médico-administratives de l'assurance maladie pour lesquelles nous disposons aussi de données en Outre-mer. Avant de produire des indicateurs sur ces départements, j'ai essayé de m'assurer de la qualité de ces données, ce qui représente un exercice difficile. Pensez-vous que le recensement peut servir d'étalon pour comparer la population de ces départements avec les bases de données médico-administratives ? Les données du recensement sont-elles fiables dans chaque département, notamment à Mayotte ?

### **Sylvie EGHBAL-TÉHÉRANI**

C'est une question un peu compliquée. Actuellement, lorsque nous essayons de mesurer la qualité d'une source nouvelle ou l'évolution de la qualité d'une source existante, nous utilisons le recensement comme point de comparaison. Ce recensement, comme toute collecte d'informations, présente néanmoins des limites, surtout lorsqu'il existe une forte population de migrants. Je pense en particulier à Mayotte, où les personnes n'éprouvent pas forcément l'envie de se faire connaître, quand elles se trouvent en situation illégale. Dans certains endroits, le recensement n'est donc pas totalement exhaustif. Pour autant, il reste une source de bonne qualité, dont la qualité est stable dans le temps.

## **PROPOSITION D'AVIS**

### **Isabelle ANXIONNAZ**

Je vais vous donner lecture de l'avis que nous vous proposons à l'issue de cette séance :

**La Commission a pris connaissance de l'étendue de la production statistique relative aux DOM pour répondre aux besoins des utilisateurs de données ultramarines.**

**Les statistiques régionales sont produites sur chaque DOM, sous réserve de certains critères. Par ailleurs, des productions statistiques sont spécifiques aux DOM (indice des prix dans chaque DOM, comptes économiques dans chaque DOM, comparaison spatiale des prix avec la France métropolitaine...). Enfin, l'accord-cadre INSEE-DGOM, en cours depuis 2013, permet de stabiliser le programme d'enquêtes dans les DOM. Les productions statistiques utilisant les données administratives ne couvrent cependant pas l'ensemble des DOM. Ainsi, le fichier Filosofi, élaboré à partir des sources fiscales et sociales, qui vise à fournir une mesure du revenu disponible à tous les échelons géographiques ne couvre que la Martinique et la Réunion, du fait du manque d'exhaustivité des sources fiscales en Guyane, en Guadeloupe et à Mayotte.**

**L'ensemble des dispositifs permet d'ores et déjà une offre de diffusion large en termes d'indicateurs, accessibles sur le site Insee.fr.**

**La Commission a noté avec intérêt les évolutions possibles à court terme (estimations trimestrielles d'emploi, généralisation de l'enquête loyers et charges...) et à moyen terme (extension de l'enquête emploi en continu à Mayotte, statistiques énergétiques à un niveau départemental, statistiques de santé, avec extension de collecte à Mayotte) et les encourage.**

**Concernant l'utilisation des sources administratives, la Commission approuve le principe d'expertises complémentaires, notamment de travaux de validation et de documentation des fragilités repérées afin d'étendre la diffusion du fichier Filosofi à l'ensemble des DOM.**

**Enfin, la Commission enregistre avec intérêt les travaux que l'Insee et les SSM envisagent afin de calculer des indicateurs comparables pour toutes les régions, même lorsque les sources présentent certaines différences.**

**Anne GUILLABERT, Préfecture de la région Auvergne Rhône-Alpes**

L'avis est compréhensible des experts, mais il me semblerait pertinent de détailler le sigle « SSM » pour que l'avis soit lisible du grand public.

**Christian VERNAUDON**

Je constate que les COM ne sont absolument pas visées par nos travaux d'aujourd'hui.

**Isabelle ANXIONNAZ**

L'avis est conforme aux propos tenus en séance. Nous n'en avons pas parlé.

**Christian VERNAUDON**

Nous pourrions émettre le vœu que le cas des COM soit évoqué ultérieurement.

**Jean-Marie VANLERENBERGHE**

Nous le pourrions, effectivement.

**Christian VERNAUDON**

Je rappelle que les 600 000 habitants des COM ne sont pas compris dans les statistiques officielles de la population de la France. Il en est de même pour le PIB.

**Jean-Marie VANLERENBERGHE**

Je l'ignorais. Vous soulevez un problème que nous pouvons évoquer. Il existe des spécificités de statut liées à la Constitution et nous pourrions marquer un intérêt pour les statistiques sur les COM dans notre avis.

**Yves ROBIN**

Je crois me souvenir qu'en matière de comptabilité nationale, il a été décidé de calculer le PIB sur la métropole et les DOM pour répondre à une obligation européenne. Nous pourrions calculer le PIB de chacune des COM pour autant que nous soyons en mesure de l'approcher, mais l'agrégat de référence devra rester compatible avec la norme européenne. Il existe peut-être des raisons historiques en matière de population. La situation pourrait évoluer, mais il me semble qu'il est toujours clairement indiqué que la population couvre la métropole et les DOM uniquement.

Je souhaiterais revenir sur ma remarque précédente. Il ne serait pas inutile de réfléchir à l'éventualité de produire des indicateurs adaptés à la situation de l'Outre-mer. Il me paraît fondamental de disposer d'indicateurs qui permettent de comparer les territoires ultramarins à la métropole. Pour autant, il pourrait également s'avérer utile de créer des indicateurs adaptés aux situations ultramarines pour comparer plus finement le développement de l'économie, la santé, l'éducation ou le logement d'un territoire à l'autre. Les spécificités de ces territoires exigent probablement des catégories d'agrégation des résultats individuels légèrement différentes. Cela nécessite une réflexion, mais il me semblerait opportun d'ajouter une préoccupation dans ce sens dans l'avis.

**Jean-Marie VANLERENBERGHE**

Je pense que des études spécifiques existent déjà sur le sujet.

**Yves ROBIN**

Vous parlez d'études, mais je faisais référence à des publications régulières de statistiques.

## **Jean-Marie VANLERENBERGHE**

L'exercice dépend des moyens de l'Insee et des différentes administrations. Produire des statistiques outre-mer présente un coût largement supérieur à celui de la métropole. Je souscris toutefois à votre remarque. J'entends souvent des parlementaires ultramarins se plaindre du manque d'éléments comparatifs et de la différence de traitement avec la métropole. Il me paraît nécessaire d'assurer une transparence aussi large que possible.

## **Isabelle ANXIONNAZ**

Je vous propose d'ajouter la phrase suivante : « *La commission pose la question de l'adaptation des indicateurs en termes d'agrégations aux spécifications ultramarines* ».

## **Un intervenant**

Cette formulation me convient. Aller plus avant nécessiterait une analyse politique en amont. Nous pourrions en effet considérer que la Lozère et les Hauts-de-Seine présentent également de grandes différences et qu'il faudrait également bâtir des indicateurs spécifiques à l'intérieur même de la métropole.

## **Claude VALENTIN-MARIE, Institut national d'études démographiques**

Ce sujet me paraît important. L'un des points qui faussent la comparaison vient du fait que l'on compare les DOM avec la moyenne métropolitaine, ce qui présente peu de sens. Prenons l'exemple du vieillissement de la population.

Dans le cas particulier de la Martinique et de la Guadeloupe, la politique publique menée depuis les années 1960 a porté sur les populations âgées de 20 à 24 ans. Depuis cette époque, ces populations sont restées émigrantes, quittant ces départements pour rejoindre la métropole. Ainsi, aujourd'hui, en métropole, les personnes nées dans les Antilles et leurs enfants nés en métropole représentent l'équivalent de la population en Martinique en 1954. Mayotte et la Guyane connaissent le processus inverse, avec une immigration de population qui s'installe sur le territoire dans les mêmes classes d'âge. La comparaison entre les deux suppose des dynamiques radicalement différentes. L'effet sur le maintien d'un taux de jeunesse de la population ou d'un indice croissant de vieillissement de la population va, là encore, différer en fonction de ces dynamiques. Il ne faut donc pas fixer des indicateurs à l'instant t, mais observer la dynamique générale.

En outre, le vieillissement de la population est lié à un déséquilibre de la structure d'âge de la population, avec une espérance de vie qui constitue un indicateur positif sur l'état de santé de la population. L'espérance de vie de la Martinique est équivalente à celle de la métropole. Dans cette dynamique, la Martinique sera, en 2030, plus vieille que le Limousin. Au sein de la métropole, une politique publique de vieillissement adaptée a été mise en place. Cela n'a jamais été fait en Martinique, puisque les Antilles étaient représentées comme une population jeune. Il existe un décalage extraordinaire sur les indicateurs à l'instant t qui se révèlent insuffisants pour comprendre les dynamiques en cours, celles des dix années passées et celles des dix années à venir.

Pour comprendre la façon dont le vieillissement de la Martinique doit être géré, il faut prendre la part de cette population martiniquaise âgée et le ralentissement des naissances. En 1960, la moyenne était de six enfants par femme. Aujourd'hui, cette moyenne s'établit à moins de 1,8, et une grande partie de ces enfants se trouve en métropole. Ainsi, un grand nombre de personnes âgées se retrouvera sans ses enfants à ses côtés. La structuration des Antilles n'a rien à voir avec celle de la Guyane, qui n'a, elle-même, rien à voir avec celle de Mayotte.

## **Jean-Marie VANLERENBERGHE**

C'est une remarque très juste.

## **Christian VERNAUDON**

Dans le même esprit, je me permets de rappeler l'avis rendu par le Cese sur le projet de loi Égalité réelle, le 12 juillet 2016. Il a recommandé que les dix nouveaux indicateurs de richesse issus de la loi Éva Sas soient également calculés pour les onze collectivités d'outre-mer. Il a par ailleurs souligné la nécessité de retenir, en plus de ces dix indicateurs, quelques critères communs, robustes sur le plan statistique, si possible déjà

disponibles sur des séries historiques précédentes, qui permettent de se comparer à l'échelle internationale avec des collectivités comparables de leur environnement, et de se comparer non pas à la moyenne nationale, mais à des collectivités de la métropole de taille comparable. Il paraît en effet plus intéressant de comparer une collectivité à la Corse qu'à la moyenne nationale par exemple. La loi qui a été votée n'a pas retenu cette recommandation, mais le Cnis pourrait la reprendre à son compte.

**Jean-Marie VANLERENBERGHE**

Nous ne pouvons pas nous substituer à la loi, mais je pense que cela relève de la bonne utilisation des statistiques.

**Christian VERNAUDON**

Ces indicateurs statistiques existent déjà dans les COM. Il faut simplement les compiler.

**Jean-Marie VANLERENBERGHE**

De nombreux moyens existent. Cette réunion a montré que l'outil statistique existe. Il faut sans doute le compléter et l'améliorer, mais il est déjà à disposition pour réaliser de telles comparaisons.

**Christian VERNAUDON**

L'Observatoire des territoires compile 500 indicateurs, y compris pour les DOM. Sur un très grand nombre de ces indicateurs, des informations statistiques existent également en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie. Ces indicateurs se révèlent très parlants, qu'il s'agisse du taux d'illettrisme ou du taux de logements insalubres. Ils sont sans doute aussi pertinents, voire plus que les dix nouveaux indicateurs de richesse pour évaluer l'écart de développement entre nos collectivités et les départements de la métropole, plutôt qu'avec la moyenne métropolitaine.

**Jean-Marie VANLERENBERGHE**

Nous en sommes bien d'accord. Ces indicateurs existent sans doute partout, notamment le taux de logements insalubres.

**Denis ARSAC**

Dans les DOM, et même en France, ces chiffres ne sont pas connus. Nous disposons seulement d'estimations.

**Jean-Marie VANLERENBERGHE**

J'ai été confronté à ce problème. Nous essayons quand même de le connaître. Il reste néanmoins une marge d'interprétation sur la notion.

**Denis ARSAC**

La notion est définie par la loi, mais il n'existe pas de recensement exhaustif.

**Jean-Marie VANLERENBERGHE**

Lorsque l'on cherche ce chiffre, on le trouve. Nous en avons besoin pour bâtir une politique du logement. Les politiques locales de l'habitat sont devenues obligatoires et nécessitent une recherche d'informations. Cette donnée devrait être également disponible dans les collectivités d'outre-mer.

**Denis ARSAC**

Nous sommes confrontés, dans les DOM, à un problème dans la distinction entre le logement indigne et le logement informel qui n'existe pas forcément de façon aussi importante en métropole.

*La commission Territoires approuve l'avis présenté et amendé en séance.*

## **CONCLUSION**

**Jean-Marie VANLERENBERGHE**

Je vous remercie pour votre participation.

*La séance est levée à 17 heures 05.*

*La commission Territoires se réunira le 26 octobre.*

---

## AVIS ÉMIS EN COMMISSION

---

La Commission a pris connaissance de l'étendue de la production statistique relative aux DOM pour répondre aux besoins des utilisateurs de données ultramarines.

Les statistiques régionales sont produites sur chaque DOM, sous réserve de certains critères. Par ailleurs, des productions statistiques sont spécifiques aux DOM (Indice des prix dans chaque DOM, comptes économiques dans chaque DOM, comparaison spatiale des prix avec la France métropolitaine...). Enfin, l'accord cadre INSEE-DGOM, en cours depuis 2013, permet de stabiliser le programme d'enquêtes dans les DOM. Les productions statistiques utilisant les données administratives ne couvrent cependant pas l'ensemble des DOM. Ainsi, le fichier Filosofi, élaboré à partir des sources fiscales et sociales, qui vise à fournir une mesure du revenu disponible à tous les échelons géographiques ne couvre que la Martinique et la Réunion, du fait du manque d'exhaustivité des sources fiscales en Guyane, en Guadeloupe et à Mayotte.

L'ensemble des dispositifs permet d'ores et déjà une offre de diffusion large en termes d'indicateurs, accessibles sur le site Insee.fr.

La Commission a noté avec intérêt les évolutions possibles à court terme (estimations trimestrielles d'emploi, généralisation de l'enquête loyers et charges...) et à moyen terme (extension de l'enquête emploi en continu à Mayotte, statistiques énergétiques à un niveau départemental, statistiques de santé, avec extension de collecte à Mayotte) et les encourage.

Concernant l'utilisation des sources administratives, la Commission approuve le principe d'expertises complémentaires, notamment de travaux de validation et de documentation des fragilités repérées afin d'étendre la diffusion du fichier Filosofi à l'ensemble des DOM.

Enfin, la Commission enregistre avec intérêt les travaux que l'Insee et les Services statistiques ministériels envisagent afin de calculer des indicateurs comparables pour toutes les régions, même lorsque les sources présentent certaines différences.

Par ailleurs, la Commission pose la question de l'adaptation des indicateurs en termes d'agrégation aux situations ultra-marines.

*Référence : avis général de moyen terme n°34 et avis n°4.F de moyen terme de la commission Territoires*

---

## DOCUMENTS

*Également disponibles et téléchargeables sur le site du Cnis*

---

### Documents préparatoires

- [Emploi et territoires - Rapport de l'Observatoire des territoires 2016 - CGET](#)
- [État des statistiques dans les départements et les collectivités territoriales \(DOM et COM\) 2016 - Insee](#)

### Documents complémentaires

- [Dépenses de l'État en région - Insee - Diaporama](#)
- [État des statistiques dans les DOM & COM : principaux enseignements sur les DOM - Insee - Diaporama](#)
- [Fiche territoriale pour la Guadeloupe - DGOM - Document](#)
- [Mobilisation des sources statistiques sur les DOM - Insee - Diaporama](#)
- [Outils de connaissance des territoires ultra-marins - DGOM - Diaporama](#)
- [Statistique outre-mer : aspects légaux - Insee - Diaporama](#)
- [Rapport Emploi & territoires concernant les DOM - Insee - Diaporama\)](#)